

PJ N°30 CERTIFICATION AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Immeuble Le Millepertuis - 3, Rue des Orchidées

35650 LE RHEU

www.certis.com.fr

Organisme agréé par décision d'agrément du 25/03/2011 sous le numéro de code FR-BIO-13
pour la certification des produits issus du mode de production biologique.

ATTESTATION D'ENGAGEMENT AU RESPECT DU MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE

Ce document atteste que l'opérateur :

GAEC ARMOR
La Forêt
29560 LANDEVENNEC

identifié par le code : AB0860

s'engage à compter du 14/05/2019 auprès de CERTIS pour la certification du mode de production biologique de :
150ha de prairies 45ha de céréales et 150 vaches laitières en conversion non simultanée

Ce document ne permet pas la commercialisation de produits avec référence au mode de production biologique.

Ce document n'a pas de valeur de certificat.

Délivrée à LE RHEU, le 16/04/2019

Le Président
V. COUËPEL

L'attestation d'engagement est la propriété de CERTIS, doit lui être restituée sur simple demande

Seul l'original signé de cette attestation d'engagement est valable.

Cette attestation d'engagement ne peut être dupliquée sans l'accord de CERTIS.

PJ N°31 ZONES ZNIEFF

- ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire).

On distingue deux types de ZNIEFF:

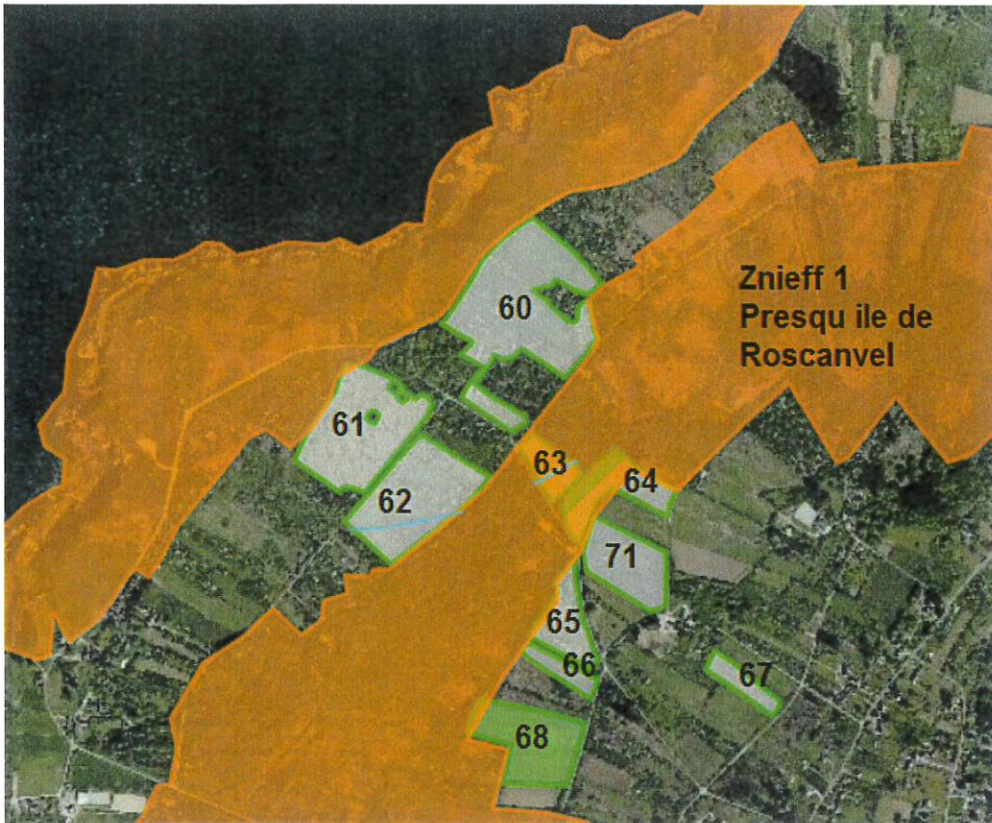
- les ZNIEFF de type I : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- les ZNIEFF de type II : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours.

L'inventaire des ZNIEFF concerne l'ensemble du territoire français : métropole et territoires d'Outre-Mer, milieux continental et marin.

Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de conservation de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière...).

Les sites d'élevage et plusieurs parcelles du plan d'épandage sont situés en ZNIEFF.

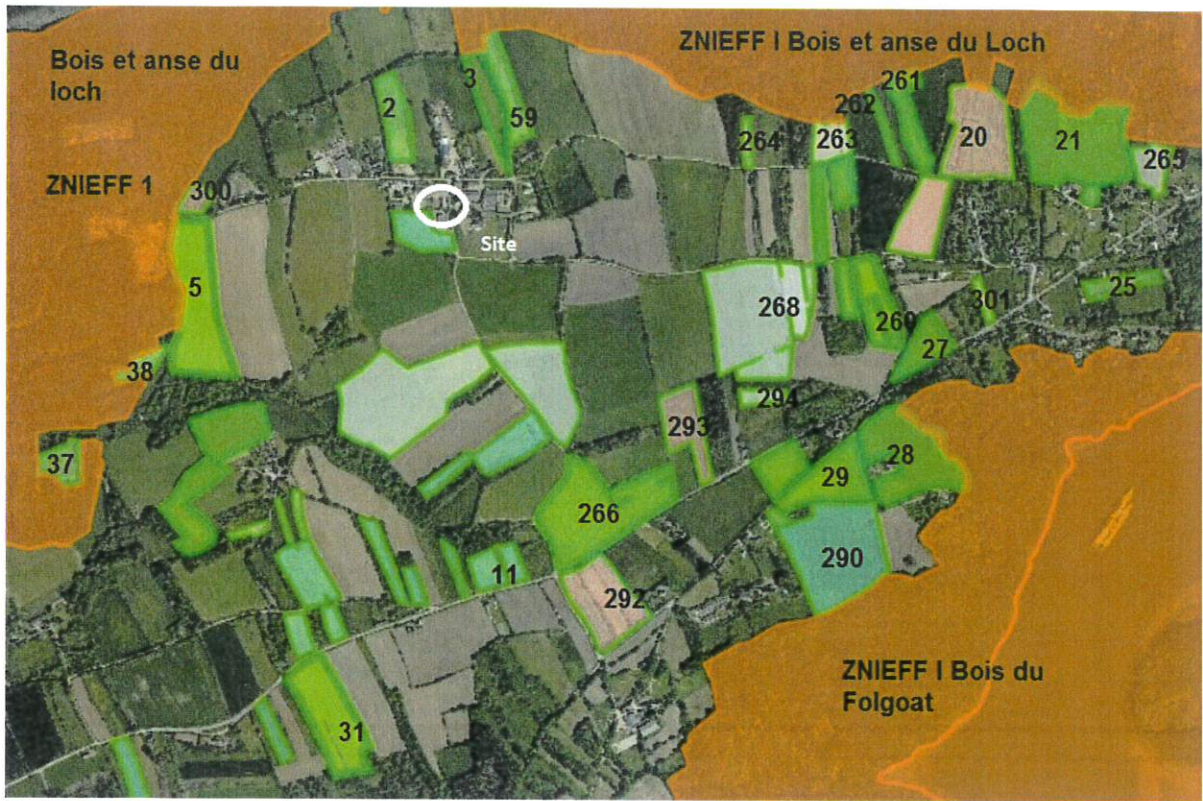
Nom de la ZNIEFF	Parcelles dans la zone	Parcelles à proximité
ZNIEFF I : Presqu'île de Roscanvel	63, 64, 65, 66, 68, 71	60, 61, 62,
ZNIEFF I : Bois et anse du Loch	/	3, 5, 20, 21, 37, 38, 300, 59, 261, 262, 263, 264, 265
ZNIEFF I : Bois du Folgoat	/	28, 290
ZNIEFF I : L'Aber en Crozon et côte rocheuse de la pointe des grottes à Pen ar vir	51, 55, 70	52, 53, 54
ZNIEFF I : Landes et tourbières du Menez Hom Kerfreval	280, 289, 310, 283	271, 272, 273, 279, 280, 281, 282
ZNIEFF I : Landes et tourbières de Run Braz, Run Bihan et Run Askel	/	271, 273
ZNIEFF II : Baie de Daoulas Anse de Poulmic	/	3, 5, 10, 20, 21, 28, 37, 38, 47, 59, 261, 262, 263, 264, 265, 290, 300



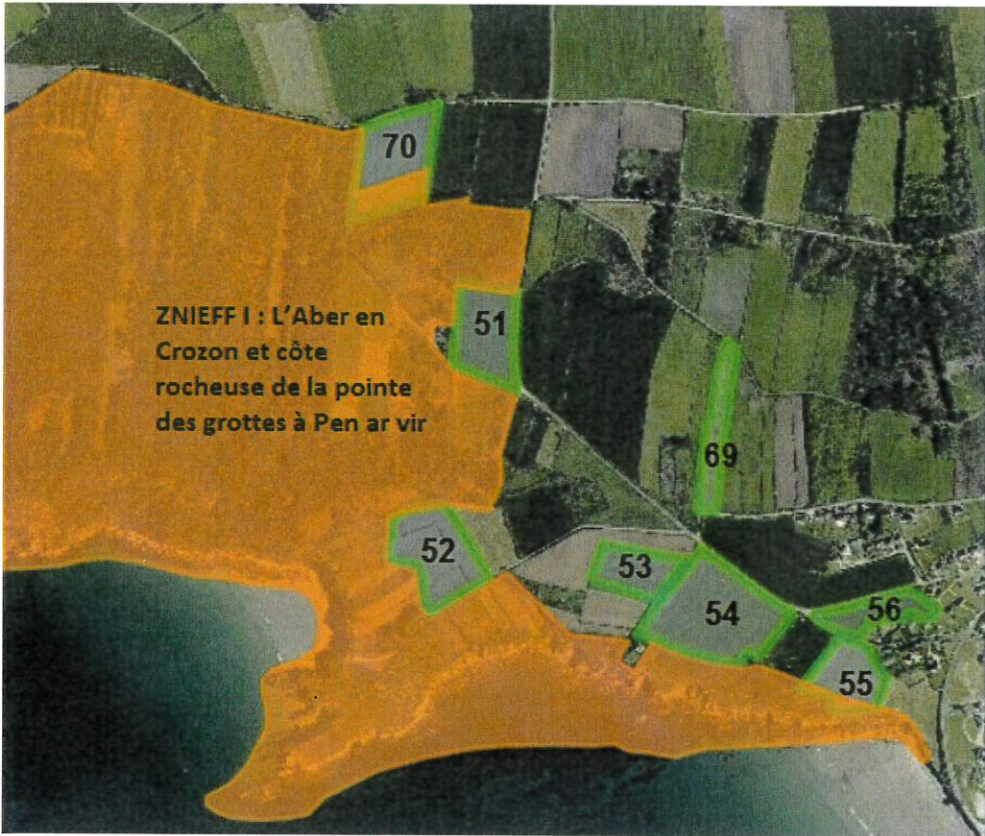
Localisation des ZNIEFF (sans échelle)



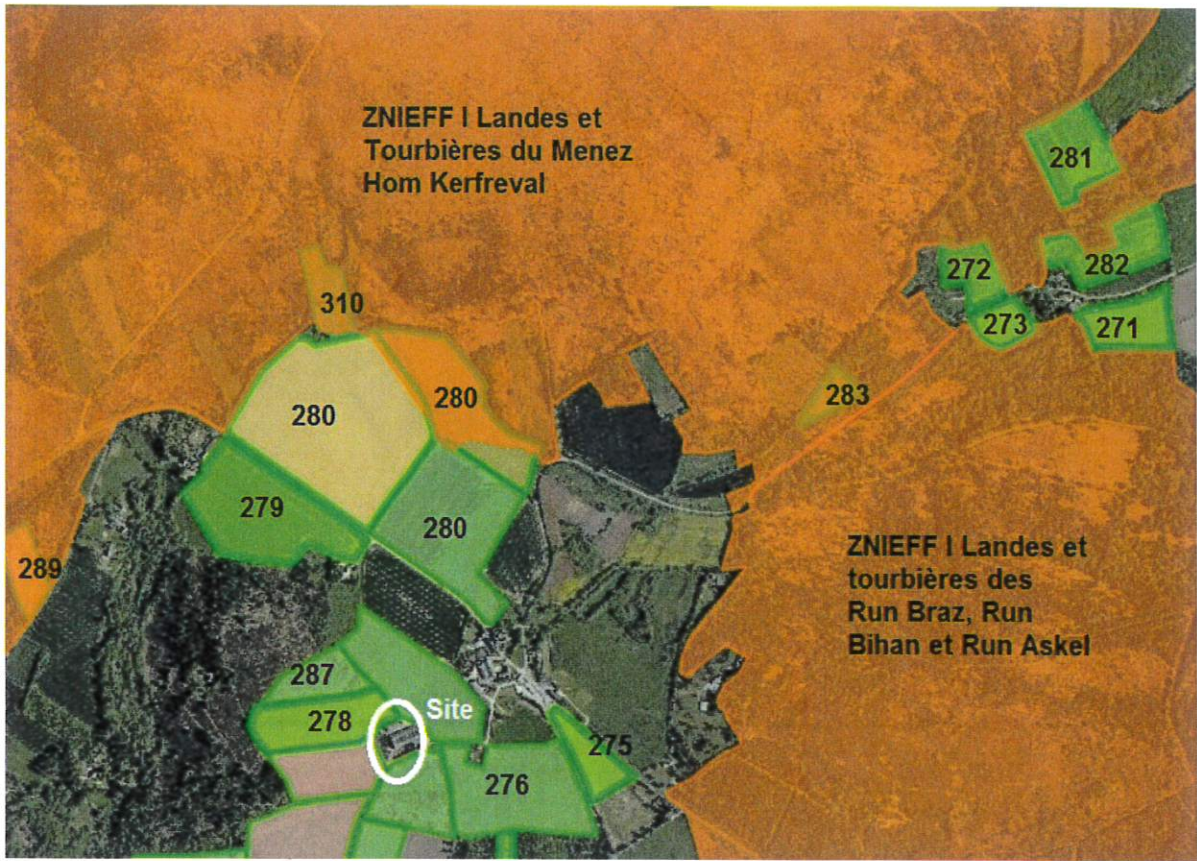
Localisation des ZNIEFF (sans échelle)



Localisation des ZNIEFF (sans échelle)



Localisation des ZNIEFF (sans échelle)



Localisation des ZNIEFF (sans échelle)



Localisation des ZNIEFF (sans échelle)